



## MAIRIE DE VARENNES-JARCY

DEPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

ARRETE N°2024-73

Relatif à la capture /stérilisation/identification des chats errants

Le Maire de la commune de Varennes-Jarcy,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L211-27 et L 214-3,

VU l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la capture et la prise en charge de chats errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique,**CONSIDERANT** que le département est indemne de rage,**ARRETE****ARTICLE 1 :** Une campagne de capture de chats errants sera réalisée du 27 au 30/11 inclus, chemin du Four à Pain. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.**ARTICLE 2 :** Les animaux capturés seront pris en charge par l'association CHATOUTCOEUR.**ARTICLE 3 :** Les animaux saisis, immédiatement identifiés, seront relâchés sur le lieu de capture. En cas de propriétaire identifié hors de la commune, l'association les contactera pour leur rendre l'animal.**ARTICLE 4 :** Les animaux saisis et non identifiables au moyen d'une puce, d'un tatouage ou d'un collier, seront stérilisés, identifiés au nom de la commune et remise ensuite en liberté sur le lieu de capture. Les dépenses seront imputées sur le budget de la commune.**ARTICLE 5 :** La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations au sens de l'article L211-11 du code rural et de la pêche maritime sont placés sous la responsabilité de la commune et de l'association Chatoutcoeur.**ARTICLE 6 :** L'information au public concernant le déroulement de cette campagne de capture sera diffusée sur le site internet de la commune.**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune. Ampliation sera adressée à Madame la Préfète, Monsieur le Commissaire Principal de Brunoy, Monsieur le Directeur Départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ainsi qu'à la Police Municipale

Fait à Varennes-Jarcy, le 4 novembre 2024



Le Maire

Bruno BEZOT

Place Aristide Briand - 91480 VARENNES-JARCY

☎ 01 69 00 11 33 - Fax 01 69 00 10 99

[www.varennesjarcy.fr](http://www.varennesjarcy.fr)

accueil@varennes-jarcy.fr